

2018 > 2022

COMMENT DOIS-JE PROCÉDER ?

L'aide est à demander au syndic pour les copropriétaires ou à formuler soi-même pour les propriétaires.

1. Solliciter une visite avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Ville de Chalon
2. Consulter, à l'aide de la fiche des préconisations fournie par la Ville, des entreprises de ravalement
3. Décider du ravalement en assemblée générale (dans le cas d'une copropriété)
4. Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme
5. Déposer un dossier de demande de subvention
6. Réaliser les travaux de ravalement
7. Demander le versement de la subvention à l'aide des factures acquittées

QUELS SONT LES DOCUMENTS À RÉUNIR POUR CONSTITUER UNE DEMANDE ?

Pour une demande de subvention, le syndic ou le propriétaire unique du bâtiment fournit :

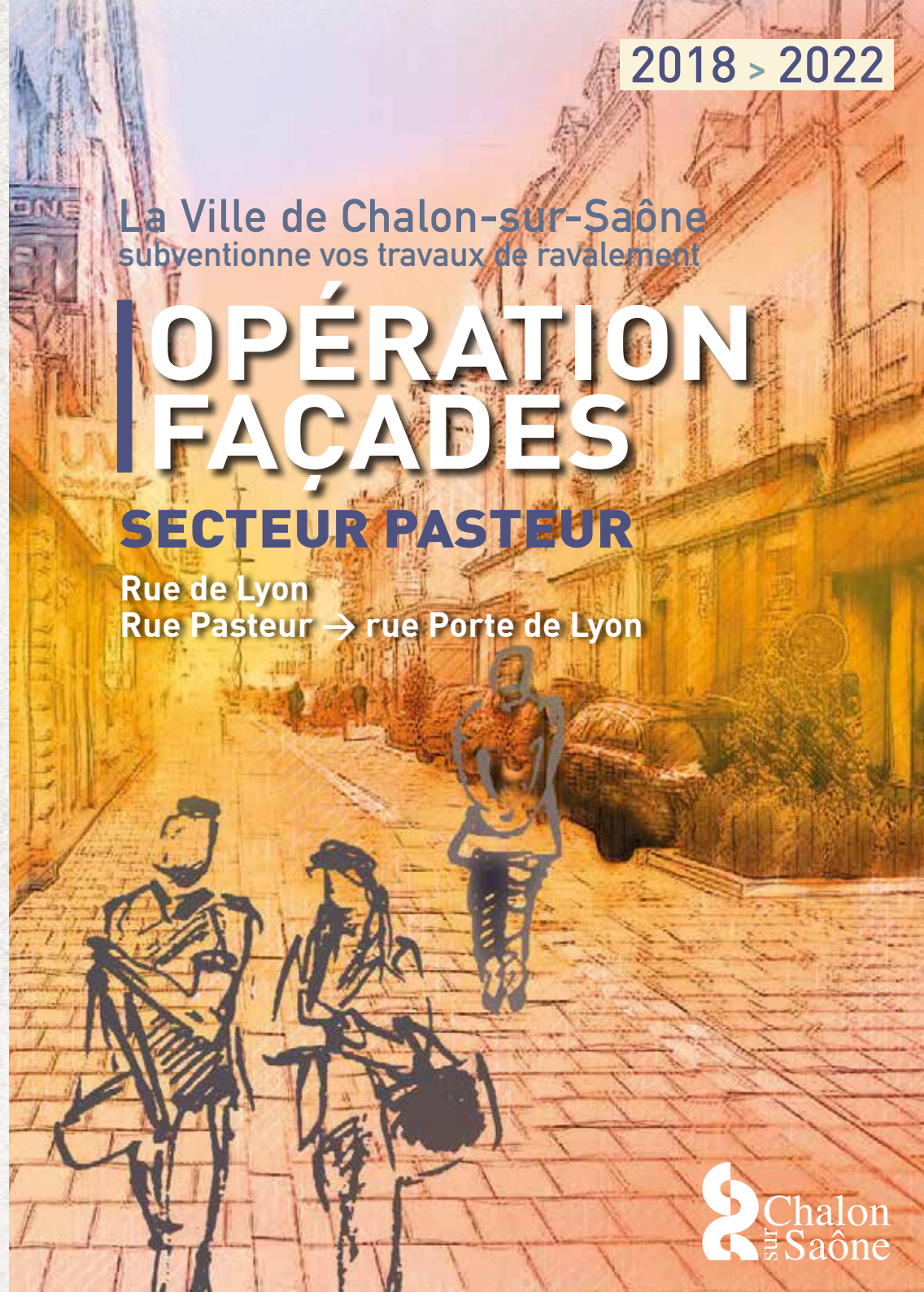
- > La décision de l'assemblée générale (s'il s'agit d'une copropriété)
- > La copie du récépissé de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme
- > La fiche des préconisations de la Ville signée par le propriétaire ou le syndic
- > Les devis de l'entreprise
- > La convention fournie par la Ville et signée par le propriétaire ou syndic
- > Un RIB

POUR UNE DEMANDE D'AIDE COMPLÉMENTAIRE, LE PROPRIÉTAIRE À FAIBLES RESSOURCES FOURNIT :

- > La convention pour la demande d'aide complémentaire
- > Une attestation du syndic indiquant le nombre de tantièmes
- > Le dernier avis d'imposition
- > Un RIB

PLUS D'INFORMATIONS

03 58 09 20 61 /// estelle.montmailler@chalonsursaone.fr



La Ville de Chalon-sur-Saône
subventionne vos travaux de ravalement

OPÉRATION FAÇADES

SECTEUR PASTEUR

Rue de Lyon
Rue Pasteur → rue Porte de Lyon





OPÉRATION FAÇADES

SECTEUR PASTEUR

Gilles PLATRET

Maire de Chalon-sur-Saône

Depuis mars 2014, avec l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire, nous travaillons à l'amélioration de notre cadre de vie et à la transformation de Chalon pour assurer son développement économique et son attractivité touristique, conformément à la mission que vous nous avez confiée.

Vous le savez, l'entrée du centre-ville par la rue Porte de Lyon a fait l'objet d'une requalification en profondeur permettant de retravailler cette entrée historique de Chalon.

Afin d'aller encore plus loin dans la revalorisation de ce secteur, la Ville de Chalon-sur-Saône a mis en place une « Opération ravalement de façades » pour la période 2018 - 2022. Les propriétaires peuvent non seulement bénéficier de subventions, mais aussi être conseillés et accompagnés pour révéler au mieux la spécificité de leur façade.

Je les remercie très sincèrement du concours qu'ils apportent, avec notre aide, à l'embellissement de Chalon.

QUEL EST LE MONTANT DES AIDES DE LA VILLE ?

> 40% du montant hors taxes des travaux sont subventionnés

> Plafond de travaux subventionnables de 100 €/m² de façades

> Une aide complémentaire possible selon vos ressources

La subvention est demandée par le syndic dans le cas d'une copropriété.

QUELS SONT LES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS ?

> Préparation de la façade

> Enduits (piquage et réfection)

> Entretien et réfection des ouvrages en pierre, menuiserie, de ferronnerie, de zinguerie, de décors...

> Dépose et déplacement des câbles

> Réfection des devantures commerciales

Sont exclus le remplacement des éléments de la façade tels que fenêtres, portes, volets, etc.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ ?

> Les rues Pasteur, de Lyon et Porte de Lyon ainsi que le tronçon de la rue Gloriette reliant ces deux voies, côté pairs et impairs.

J'AI PEU DE REVENUS, PUIS-JE AVOIR UN COUP DE POUCE SUPPLÉMENTAIRE ?

> Si vous êtes propriétaire occupant à faible niveau de ressources, la Ville subventionnera en plus de la subvention, votre reste à charge à hauteur de 40 %.

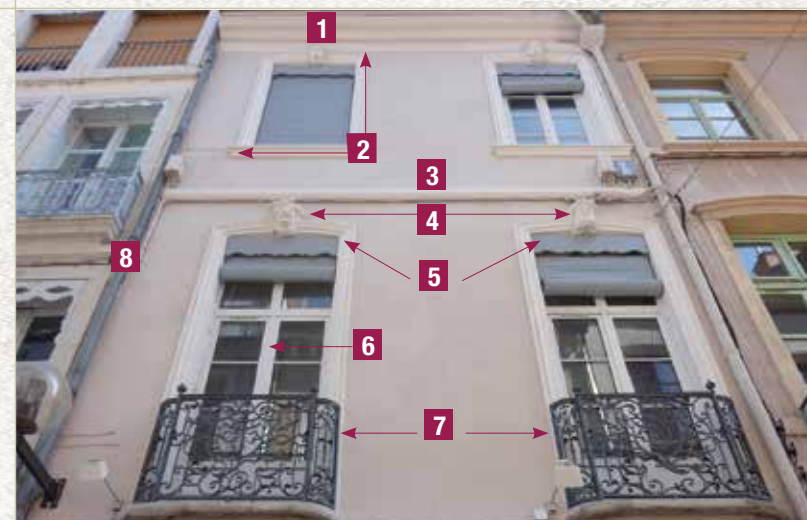
> La demande d'aide complémentaire est déposée par le propriétaire et non pas par le syndic.

> Les plafonds retenus sont ceux de l'ANAH pour les ménages modestes.

| Nombre de personnes composant le ménage | Plafonds des ressources* |
|---|--------------------------|
| 1 | 18 598 € |
| 2 | 27 200 € |
| 3 | 32 710 € |

Plafonds de ressources en 2018, les plafonds sont réactualisés une fois par an.

* Revenu fiscal de référence de l'année précédente



LEXIQUE

- 1 Corniche
- 2 Encadrement
- 3 Bandeau
- 4 Mascarons
- 5 Lambrequin
- 6 Menuiserie
- 7 Ferronnerie
- 8 Zinguerie

Modénatures : ensemble des éléments de décoration d'une façade.

À NOTER

Durée de l'opération : depuis le 1^{er} août 2018 et jusqu'au 31 décembre 2022

Délai de réalisation : 18 mois après la notification de la subvention.